

**Maîtrise et doctorat en linguistique**

**Guide des étudiantes et étudiants**

**Septembre 2017**

**Département de linguistique  
Université du Québec à Montréal**

# Table des matières

<b>1</b>	<b>Informations générales</b> .....	<b>4</b>
1.1	Gestion des programmes .....	4
1.2	Mode de communication .....	4
<b>2</b>	<b>Inscription</b> .....	<b>5</b>
2.1	Régime d'études .....	5
2.2	Durée des études .....	6
2.3	Absence autorisée .....	6
2.3.1	Durée .....	6
2.3.2	Procédure .....	7
2.4	Congés parentaux .....	7
2.4.1	Congé de maternité.....	7
2.4.2	Congé de paternité.....	7
2.4.3	Congé pour adoption.....	7
2.4.4	Autorisation de congé parental.....	7
2.5	Prolongation de la durée des études.....	7
2.5.1	Principes .....	7
2.5.2	Autorisation .....	8
2.5.3	Durée maximale de la prolongation .....	8
<b>3</b>	<b>Approbation éthique</b> .....	<b>8</b>
<b>4</b>	<b>Maîtrise</b> .....	<b>9</b>
4.1	Objectifs .....	9
4.2	Admission.....	9
4.2.1	Conditions d'admission .....	9
4.3	Durée des études .....	10
4.4	Cheminement .....	10
4.5	Cours à suivre .....	11
4.6	Mémoire .....	12
4.7	Concentration en sciences cognitives.....	12
<b>5</b>	<b>Doctorat</b> .....	<b>14</b>
5.1	Objectifs .....	14
5.2	Admission.....	14
5.2.1	Conditions d'admission .....	14
5.2.2	Méthode et critères de sélection .....	15
5.3	Durée des études .....	16
5.4	Cheminement .....	16
5.5	Scolarité .....	16
5.6	Activités de recherche.....	17
5.6.1	Séminaire de recherche doctorale .....	17
5.6.2	Projet de thèse .....	18
5.6.3	Thèse de doctorat.....	18
5.6.4	Dépôt de thèse initial et composition du jury.....	18
5.6.5	Soutenance de la thèse .....	18
5.6.6	Dépôt de thèse final .....	18
5.7	Concentration en sciences cognitives.....	18

<b>6</b>	<b>Soutien financier .....</b>	<b>20</b>
6.1	Bourses d'excellence des organismes subventionnaires .....	20
6.2	Bourses d'excellence de la Faculté des sciences humaines.....	21
6.3	Bourses du Département de linguistique .....	21
6.4	Bourses de la Fondation de l'UQAM .....	22
6.5	Bourses de l'ISC et du CRLEC-UQAM .....	22
6.6	Bourses d'aide à la participation à des rencontres scientifiques.....	22
6.7	Bourses de rédaction .....	23
6.8	Bourses de mobilité internationale.....	23
6.9	Bourses pour étudiantes et étudiants étrangers.....	24
6.10	Emplois étudiants .....	24
6.10.1	Auxiliaires de recherche.....	24
6.10.2	Auxiliaires d'enseignement.....	25
6.10.3	Autres emplois étudiants.....	25
6.10.4	Charges de cours par retrait d'affichage.....	25
<b>7</b>	<b>Coût des études.....</b>	<b>26</b>
7.1	Frais connexes .....	26
7.2	Droits de scolarité.....	26
7.2.1	Étudiantes, étudiants canadiens non résidents du Québec .....	27
7.2.2	Étudiantes, étudiants étrangers.....	27
<b>8</b>	<b>Association étudiante des cycles supérieurs en linguistique.....</b>	<b>28</b>
<b>9</b>	<b>Liens utiles .....</b>	<b>29</b>
9.1	Étudier à l'UQAM.....	29
9.2	Services à la vie étudiante.....	29
9.3	LINGUIST List .....	29
9.4	Associations de linguistique .....	29
9.5	Affaires universitaires .....	30

# Maîtrise et doctorat en linguistique

## Guide des étudiantes et étudiants

### 1 Informations générales

#### 1.1 Gestion des programmes

Les programmes de [maîtrise en linguistique](#) et de [doctorat en linguistique](#) sont regroupés au sein de l'Unité des programmes de cycles supérieurs en linguistique, qui est rattachée au Département de linguistique, sous la responsabilité de la Faculté des sciences humaines.

L'unité de programmes est dirigée par une professeure, un professeur du département, élu pour un mandat de trois ans, renouvelable pour un second terme. La directrice, le directeur des programmes est appuyé dans la gestion quotidienne des dossiers étudiants par l'assistante à la gestion des études dont le bureau se situe au sein du secrétariat du département. Veuillez consulter la page « [Direction et personnel administratif](#) » pour les noms et coordonnées des personnes responsables des programmes.

Les deux programmes de cycles supérieurs en linguistique sont sous la responsabilité générale d'un unique comité de programmes paritaire professeurs-étudiants, en conformité avec le [Règlement des études de cycles supérieurs](#) (Règlement no 8). Le comité de programmes de cycles supérieurs en linguistique est constitué de quatre membres professeurs, incluant la direction du programme, désignés par l'assemblée départementale, et de quatre membres étudiants, nommés par l'assemblée générale de [l'Association étudiante des cycles supérieurs en linguistique](#).

Les dossiers relatifs à l'admission, à l'évaluation et à la réalisation des activités de recherche des étudiantes, étudiants sont sous la responsabilité du Sous-comité d'admission et d'évaluation (SCAE), qui est composé des membres professoraux du comité de programmes.

#### 1.2 Mode de communication

La plupart des communications en provenance de l'université (programme d'études, département, faculté et services) sont transmises à votre adresse courriel de l'UQAM. Il est de votre responsabilité de vérifier régulièrement votre boîte courriel et de prendre connaissance des messages reçus. Il est possible de faire la relève de vos courriels UQAM dans une boîte d'un autre fournisseur. Veuillez consulter la page [Courriel étudiant](#) pour de plus amples informations.

## 2 Inscription

L'année universitaire comprend trois trimestres (été, automne, hiver) et **l'inscription est obligatoire à chaque trimestre**, y compris le trimestre d'été, même si aucun cours n'est offert ou suivi à ce trimestre. L'étudiante, l'étudiant est responsable de son inscription. Il est important de bien surveiller les dates des périodes d'inscription, car des frais sont imputés pour toute inscription retardataire.

À la maîtrise et au doctorat en linguistique, l'inscription se fait obligatoirement auprès de l'assistante à la gestion des études. Une convocation à une rencontre avec la direction du programme est envoyée à toutes les étudiantes, tous les étudiants qui doivent s'inscrire à des activités de scolarité. Les étudiantes, les étudiants qui ont terminé la scolarité du programme et poursuivent des activités de recherche peuvent compléter leur inscription en communiquant avec l'assistante à la gestion des études.

Les modalités relatives à l'inscription résumées dans ce guide sont conformes à celles prescrites à l'article 4 du [Règlement no 8](#) au moment de la rédaction du guide. Advenant des modifications à cet article du Règlement, les nouvelles modalités du Règlement auront préséance sur celles du présent guide.

### 2.1 Régime d'études

Aux cycles supérieurs, le régime d'études (temps complet/temps partiel) n'est pas fonction du nombre de cours suivis à chaque trimestre. Toutefois, le régime d'études détermine la durée des études (voir la section 2.2).

L'étudiante, l'étudiant doit indiquer son choix de régime d'études au moment de sa demande d'admission au programme. Ce choix peut par la suite être modifié à la demande de l'étudiante, l'étudiant. Le changement de régime d'études entraîne une nouvelle détermination de la durée restante des études (article 4.9 du Règlement no 8).

Il est généralement requis d'étudier à temps complet pour pouvoir bénéficier de bourses d'études ou de l'aide financière du gouvernement du Québec.

Le régime d'études a aussi une incidence sur le montant des droits de scolarité à payer chaque trimestre (voir la section 6).

[Changement de régime d'études \(cycles supérieurs\)](#)

## 2.2 Durée des études

La durée réglementaire des études pour les programmes de cycles supérieurs en linguistique est la suivante :

Maîtrise (45 crédits) :	temps complet	2 années (6 trimestres)
	temps partiel	4 années (12 trimestres)
Doctorat (90 crédits) :	temps complet	4 années (12 trimestres)
	temps partiel	6 années (18 trimestres)

L'obligation de suivre un ou plusieurs cours d'appoint (3 à 9 crédits) prolonge la durée maximale des études d'un trimestre.

Le Règlement no 8 permet une prolongation de la durée des études de trois trimestres tant à la maîtrise qu'au doctorat.

Au-delà de trois trimestres, toute demande de prolongation doit faire l'objet d'une demande de dérogation au Règlement no 8 et être justifiée par l'étudiante, l'étudiant et sa direction de recherche (voir 2.5 Prolongation).

Il est très important de bien gérer son cheminement étudiant en fonction de la durée des études du programme. Pour ce faire, il est essentiel de s'assurer que le régime d'études qui est appliqué correspond à la réalité de son cheminement. Il importe aussi de se prévaloir des possibilités d'absence autorisée et de congé parental lorsque les situations qu'ils recouvrent se présentent. En effet, de telles périodes d'absence ne sont pas comptabilisées dans le calcul de la durée des études.

## 2.3 Absence autorisée

Article 4.6 du Règlement no 8

### 2.3.1 Durée

L'étudiante régulière, l'étudiant régulier qui désire se soustraire temporairement à l'obligation de s'inscrire, pour cause de maladie, d'obligations professionnelles ou familiales, ou autres, a le droit de s'absenter pendant au plus trois trimestres, consécutifs ou non, quel que soit son régime d'études.

La période d'absence autorisée n'est pas prise en compte dans le calcul de la durée des études ni dans celui des délais imposés par certaines conditions particulières.

### **2.3.2 Procédure**

L'étudiante, l'étudiant transmet sa demande d'absence au SCAE avant la fin du premier trimestre couvert par la demande d'absence. La décision du SCAE est transmise au Registrariat.

### [Demande d'absence à une ou des sessions](#)

## **2.4 Congés parentaux**

Article 4.7 du Règlement no 8

Pendant un congé parental autorisé, l'étudiante, l'étudiant est soustrait à l'obligation de s'inscrire et cette période d'absence n'est pas comptabilisée dans la durée des études.

### **2.4.1 Congé de maternité**

L'étudiante peut se prévaloir d'un congé de maternité d'une durée maximale de trois trimestres.

### **2.4.2 Congé de paternité**

L'étudiant peut se prévaloir d'un congé de paternité d'une durée maximale de trois trimestres.

### **2.4.3 Congé pour adoption**

L'étudiante, l'étudiant qui adopte légalement une, un enfant autre que celle, celui de sa conjointe, son conjoint a droit à un congé d'une durée maximale de trois trimestres.

### **2.4.4 Autorisation de congé parental**

L'étudiante, l'étudiant transmet sa demande de congé parental au SCAE et ce dernier transmet sa recommandation au Registrariat. Tout congé parental doit se terminer au plus tard 104 semaines après la naissance ou l'adoption.

### [Demande de congé parental](#)

## **2.5 Prolongation de la durée des études**

Article 4.8 du Règlement no 8

### **2.5.1 Principes**

L'étudiante régulière, l'étudiant régulier qui n'a pas complété son programme d'études à l'intérieur du délai maximal de durée des études prévue et qui désire poursuivre son programme peut, à titre exceptionnel et moyennant certaines conditions, obtenir une prolongation auprès du SCAE. L'omission de faire une telle demande entraîne l'exclusion du programme. L'étudiante, l'étudiant qui a été réadmis à la suite d'une exclusion en raison de l'expiration du délai maximal de durée des études ne peut pas avoir droit à une nouvelle prolongation.

### **2.5.2 Autorisation**

Un mois avant la fin du dernier trimestre marquant l'atteinte du délai maximal de durée des études, l'étudiante, l'étudiant doit soumettre une demande de prolongation au SCAE selon la procédure décidée par ce dernier. La demande sera acceptée dans la mesure où les activités encore à réaliser peuvent être raisonnablement complétées à l'intérieur du délai de prolongation demandé. La décision du SCAE est transmise au Registrariat. Si la demande est refusée, l'étudiante, l'étudiant peut demander une révision de la décision auprès de la doyenne, du doyen. La décision de celle-ci, celui-ci est finale et sans appel.

### **2.5.3 Durée maximale de la prolongation**

La durée totale des prolongations accordées ne peut excéder trois trimestres, peu importe le régime d'études. À la fin du délai accordé, l'étudiante, l'étudiant est exclu s'il n'a pas complété son programme, sauf autorisation exceptionnelle de la vice-rectrice, du vice-recteur sur recommandation de la doyenne, du doyen.

[Prolongation à la durée maximale du programme](#)

## **3 Approbation éthique**

Plusieurs projets de recherche en linguistique nécessitent une [approbation éthique](#).

Si votre projet de recherche fait partie d'une programmation de recherche ayant déjà reçu une approbation éthique (p.ex., si votre projet se situe dans le cadre de la recherche de votre directrice, directeur de recherche et qu'une approbation éthique a déjà été accordée à cette recherche), vous n'avez pas à faire une demande d'approbation éthique.

Par contre, dans tous les autres cas où une approbation éthique s'avère nécessaire, vous devez adresser votre demande au [Comité d'éthique de la recherche pour les étudiants des cycles supérieurs](#) de la Faculté des sciences humaines (CERPE 4).

[Demande d'approbation éthique](#)



## 4 Maîtrise

Le programme de maîtrise en linguistique comporte 45 crédits, répartis en une scolarité de six cours (18 crédits), un atelier de recherche (3 crédits) et un mémoire (24 crédits).

[Descriptif du programme en format PDF](#)

### 4.1 Objectifs

La maîtrise en linguistique vise à approfondir les connaissances de l'étudiante, l'étudiant en linguistique et à l'initier à la recherche scientifique dans le domaine. Elle offre aux étudiantes, étudiants une solide formation de base en linguistique fondamentale qui les mène à la possibilité de travailler aussi bien à la description formelle des langues naturelles qu'en linguistique expérimentale ou quantitative.

### 4.2 Admission

L'admission au programme de maîtrise peut se faire au trimestre d'automne ou au trimestre d'hiver. Il est toutefois fortement conseillé de commencer le programme au trimestre d'automne pour les raisons suivantes. L'entrée au programme de la majorité des étudiantes, étudiants se faisant au trimestre d'automne, la séquence des cours offerts est plus optimale selon ce cheminement. De plus, la majorité des concours pour les bourses d'excellence ont lieu au trimestre d'automne et plusieurs des emplois étudiants sont aussi attribués pendant ce trimestre pour l'année en cours. Il s'avère donc plus difficile de pouvoir bénéficier de soutien financier dès l'entrée au programme lors d'une admission au trimestre d'hiver. Enfin, l'intégration des étudiantes et étudiants étrangers est aussi plus facile en débutant au trimestre d'automne.

#### 4.2.1 Conditions d'admission

Pour être admis à la maîtrise en linguistique, la candidate, le candidat doit être titulaire d'un baccalauréat spécialisé (ou l'équivalent) en linguistique, en sciences du langage ou d'un baccalauréat dans une autre discipline comportant une majeure en linguistique obtenu avec une moyenne cumulative d'au moins 3,2 sur 4,3 (ou l'équivalent). Ces programmes doivent inclure les cours suivants ou leur équivalent :

[LIN1621 - Phonétique](#)

[LIN1631 - Phonologie](#)

[LIN1641 - Morphologie](#)

[LIN1651 - Syntaxe](#)

[LIN1661 - Sémantique](#)

[LIN1605 - Designs expérimentaux et traitements statistiques en linguistique appliquée](#)

La candidate, le candidat titulaire d'un baccalauréat avec mineure en linguistique pourra être admis dans la mesure où la mineure comporte l'équivalent des cours ci-dessus.

La candidate, le candidat titulaire d'un baccalauréat (ou l'équivalent) dans un autre domaine obtenu avec une moyenne cumulative d'au moins 3,2 sur 4,3 (ou l'équivalent) pourrait être admis conditionnellement à la réussite d'une propédeutique.

La candidate, le candidat dont la formation en linguistique est jugée insuffisante par le SCAE pourra être admis au programme conditionnellement à la réussite de cours d'appoint, ou d'une propédeutique dont les cours seront déterminés par le SCAE. Il pourrait également être dirigé vers une mineure en linguistique comportant les six cours mentionnés ci-dessus plus quatre autres cours au choix.

Une connaissance suffisante de la langue française orale et écrite ainsi que la capacité de lire des textes scientifiques rédigés en anglais sont également exigées.

Voir le libellé des [Conditions d'admission](#).

### 4.3 Durée des études

La durée des études du programme de maîtrise en linguistique est de 6 trimestres (deux années) à temps complet et de 12 trimestres (quatre années) à temps partiel, incluant les trimestres d'été.

L'imposition de cours d'appoint (3 à 9 crédits) prolonge la durée des études d'un trimestre.

La propédeutique (9 à 30 crédits) n'est pas prise en compte dans la durée des études du programme. Elle doit normalement être complétée à l'intérieur d'une année. Exceptionnellement, l'étudiante, l'étudiant auquel il reste moins de neuf crédits à suivre en propédeutique, peut être admis conditionnellement au programme de maîtrise en se voyant imposer ces mêmes crédits en cours d'appoint.

### 4.4 Cheminement

Le cheminement à temps complet optimal permettant de compléter le programme à l'intérieur de la durée des études prévue est le suivant :

Année	Trimestre d'automne	Trimestre d'hiver	Trimestre d'été
1	3 cours (9 crédits)	3 cours (9 crédits)	
2	LIN8995 Atelier de recherche (3 crédits)	Rédaction du mémoire	Rédaction et dépôt du mémoire

## 4.5 Cours à suivre

**Quatre cours parmi les suivants (12 crédits) :**

[LIN8201 - Phonologie 1](#)

[LIN8202 - Syntaxe 1](#)

[LIN8203 - Sémantique 1](#)

[LIN8204 - Morphologie 1](#)

[LIN8206 - Phonétique 1](#)

**Deux cours parmi les suivants (6 crédits) :**

[LIN8205 - Linguistique historique](#)

[LIN8207 - Description d'une langue](#)

[LIN8210 - Sociolinguistique I](#)

[LIN8212 - Linguistique informatique I](#)

[LIN8213 - Acquisition de la langue première](#)

[LIN8215 - Analyse du texte et du discours I](#)

[LIN8216 - Le contact des langues](#)

[LIN8317 - Séminaire thématique en linguistique](#)

[LIN8225 - Acquisition des langues secondes](#)

[LIN8241 - Description grammaticale du français](#)

[LIN8411 - Psycholinguistique I](#)

[LIN8662 - Pragmatique I](#)

ou tout autre cours approuvé par la direction de programme.

Remarque

Les activités au choix énumérées ci-dessus ne peuvent être offertes à chacun des trimestres (automne, hiver ou été). Par conséquent, elles sont réparties sur plusieurs trimestres et sont donc offertes en alternance d'un trimestre, voire d'une année à l'autre.

**Le cours suivant :**

[LIN8995 - Atelier de recherche](#)

Ce cours poursuit deux objectifs complémentaires : le premier est d'accompagner les étudiants dans la rédaction de leur projet de mémoire, et le second de leur présenter les grands paradigmes expérimentaux de la recherche scientifique appliquée aux phénomènes langagiers. Pour le premier point, un retour sera effectué sur les concepts de bases: hypothèse, postulat, problématique, cadre théorique, méthode, et les étudiants seront accompagnés dans l'intégration de ces éléments dans leur projet de recherche. Pour le second point seront étudiées les conditions nécessaires à la collecte de données de diverses natures (p.ex. collecte de données linguistiques, constitution de corpus, mesures langagières) ; sera également proposé un aperçu du développement de la pensée scientifique sur les différents types de traitements qualitatif et quantitatif des données linguistiques et langagières.

Le cours LIN8995 - Atelier de recherche doit être suivi au trimestre d'automne de la 2e année (à temps complet) du programme. À la fin de ce trimestre, l'étudiante, l'étudiant doit déposer un projet de mémoire. Le projet de mémoire sera évalué par une équipe d'encadrement composée de la direction de recherche et de deux autres professeurs, professeurs. Le projet devra être soutenu publiquement et sera noté succès/échec. Indépendamment de la note au projet, l'étudiante, l'étudiant est évalué pour le cours. Aucune étudiante, aucun étudiant ne pourra s'inscrire au mémoire s'il n'a pas réussi le projet de mémoire. Si l'étudiante, l'étudiant échoue au projet de mémoire, elle, il pourrait être exclu du programme.

## **4.6 Mémoire**

Mémoire (24 crédits)

Le mémoire de maîtrise consiste en une recherche originale de l'étudiante, l'étudiant. Il doit faire la preuve de la capacité de l'étudiante, l'étudiant à mener à bien une recherche, d'analyser les données et d'en présenter les résultats dans une langue claire.

[Approbation d'un travail de recherche de cycles supérieurs](#)

[Guide de présentation des mémoires et thèses](#)

[Autorisation de dépôt d'un travail de recherche de cycles supérieurs](#)

[Nomination des membres du jury d'évaluation d'un travail de recherche](#)

[Autorisation de reproduire et de diffuser un travail de recherche de cycles supérieurs](#)

## **4.7 Concentration en sciences cognitives**

La maîtrise en linguistique s'associe à l'Institut des sciences cognitives (ISC) de l'UQAM pour offrir à ses étudiantes, étudiants une concentration à l'issue de laquelle une attestation de deuxième cycle en sciences cognitives est délivrée à l'étudiante, l'étudiant, en sus de son diplôme de maîtrise.

[Inscription à la concentration en sciences cognitives](#)

### **Cours à suivre**

La concentration comporte 9 crédits spécialisés en sciences cognitives (sur les 21 crédits de la scolarité totale de la maîtrise en linguistique).

**Le cours suivant**, qui remplace un des quatre cours à choisir dans le bloc de cinq cours :

[ISC8001 - Séminaire d'introduction aux sciences cognitives : éléments et méthodologies](#)

**Deux cours ou activités en sciences cognitives, dont au moins un en linguistique.**

À titre indicatif, les activités suivantes pourraient satisfaire aux exigences de la concentration :

[DDL8150 - Didactique des premiers apprentissages en lecture et en écriture](#)

[DDL8220 - Didactique d'une langue seconde ou étrangère](#)

[DDL8430 - Didactique de la grammaire](#)

[DIC9000 - Séminaire d'introduction aux sciences cognitives](#)

[DIC9250 - Génie cognitif](#)

[DIC9320 - Psycholinguistique et traitement des langues naturelles](#)

[INF7370 - Apprentissage automatique](#)

[INF7470 - Systèmes tutoriels intelligents](#)

[INF7710 - Théorie et applications de la fouille d'associations](#)

[ISC800X - Sujets spéciaux en sciences cognitives](#)

[LIN8213 - Acquisition de la langue première](#)

[LIN8225 - Acquisition des langues secondes](#)

[LIN8411 - Psycholinguistique I](#)

[PHI8180 - Philosophie du langage](#)

[PHI8190 - Philosophie de l'esprit et des sciences cognitives](#)

[PHI8341 - Philosophie de l'action](#)

[PSY9113 - Séminaire avancé sur les problèmes théoriques en biopsychologie](#)

## **Mémoire**

Pour recevoir l'attestation d'études de deuxième cycle en sciences cognitives, il est nécessaire d'avoir complété avec succès, sous la direction ou la codirection d'un membre professoral compétent en sciences cognitives, un mémoire dont le sujet devra être jugé recevable par le comité de formation de l'Institut des sciences cognitives sur avis positif du SCAE de la maîtrise en linguistique.

Remarque : L'étudiante.l'étudiant demeure attaché au programme de maîtrise en linguistique, tous les règlements en vigueur dans celui-ci s'appliquent.

Note : Le choix des cours ou activités est soumis à l'approbation de la direction du programme de maîtrise et de la, du responsable de la formation de l'Institut des sciences cognitives, qui veillent à la cohérence du curriculum.

## 5 Doctorat

Le programme de doctorat en linguistique comporte 90 crédits, répartis en une scolarité de 18 crédits et des activités de recherche totalisant 72 crédits. Les activités de recherche comprennent un séminaire de recherche doctorale (6 crédits), un projet de thèse (6 crédits) et une thèse (60 crédits).

[Descriptif du programme en format PDF](#)

### 5.1 Objectifs

Le programme de doctorat en linguistique poursuit l'objectif principal de former des chercheuses, chercheurs aptes à contribuer au développement de la recherche en linguistique.

La formation est centrée sur l'approfondissement des connaissances théoriques et leur application dans un des champs de spécialisation du programme ainsi que sur l'acquisition des outils nécessaires pour mener à bien des activités de recherche et la rédaction de textes scientifiques.

### 5.2 Admission

L'admission au programme de doctorat peut se faire au trimestre d'automne ou au trimestre d'hiver. Il est toutefois fortement conseillé de commencer le programme au trimestre d'automne pour les raisons suivantes. L'entrée au programme de la majorité des étudiantes, étudiants se faisant au trimestre d'automne, la séquence des cours offerts est plus optimale selon ce cheminement. De plus, la majorité des concours pour les bourses d'excellence ont lieu au trimestre d'automne et plusieurs des emplois étudiants sont aussi attribués pendant ce trimestre pour l'année en cours. Il s'avère donc plus difficile de pouvoir bénéficier de soutien financier dès l'entrée au programme lors d'une admission au trimestre d'hiver. Enfin, l'intégration des étudiantes et étudiants étrangers est aussi plus facile en débutant au trimestre d'automne.

#### 5.2.1 Conditions d'admission

La candidate, le candidat doit être titulaire d'une maîtrise en linguistique ou en linguistique appliquée, ou de toute autre maîtrise dont la formation en linguistique ou en linguistique appliquée aura été jugée suffisante par le sous-comité d'admission et d'évaluation, obtenue avec une moyenne d'au moins 3,2 sur 4,3. Tout dossier de candidature avec une moyenne inférieure à 3,2 mais supérieure à 2,8 sur 4,3 sera étudié par le sous-comité d'admission et d'évaluation du programme et pourrait, dans certains cas, faire l'objet d'une recommandation d'admission.

La candidate, le candidat doit posséder des connaissances suffisantes en linguistique (dont le niveau doit correspondre à celui des cours obligatoires de la maîtrise en linguistique de l'Université du Québec à Montréal) ainsi que dans le domaine dans lequel elle, il envisage

de se spécialiser. La candidate, le candidat dont la préparation serait jugée insuffisante pourrait se voir imposer des cours d'appoint ou un programme de propédeutique.

La candidate, le candidat doit présenter l'esquisse d'un avant-projet de trois à cinq pages faisant état de ses intérêts de recherche et du sujet général envisagé pour la thèse et motivant son choix du programme de doctorat en linguistique offert par l'UQAM. La candidate, le candidat doit également indiquer son choix de direction de recherche. La candidate, le candidat intéressé par la concentration en sciences cognitives est invité à signaler son intérêt dans son texte.

La candidate, le candidat doit fournir un travail scientifique pertinent ainsi que trois lettres de recommandation provenant de professeures, professeurs ou de chercheuses, chercheurs ayant une expertise de recherche pertinente reconnue.

La candidate, le candidat doit avoir une connaissance suffisante de la langue française (parlée et écrite) et doit pouvoir lire et comprendre l'anglais. Un test mesurant sa capacité à lire des textes scientifiques en anglais peut lui être imposé. Un test de connaissance du français peut aussi être imposé aux candidats dont la langue maternelle n'est pas le français ou dont les études antérieures n'ont pas été faites en français.

#### 5.2.2 Méthode et critères de sélection

Évaluation, par ordre d'importance :

- de l'excellence du dossier académique;
- de la pertinence et de la cohérence du domaine et des orientations de recherche en regard des objectifs et des champs de spécialisation du programme;
- d'un travail scientifique pertinent (chapitre de mémoire, article, travail de recherche, etc.) permettant de démontrer les aptitudes à la recherche;
- des lettres de recommandation (ces lettres doivent provenir de professeures, professeurs ou de chercheuses, chercheurs ayant une expérience de recherche pertinente reconnue).

Acceptation de la direction de recherche par une professeure, un professeur du département.

La candidate, le candidat dont le dossier n'indiquerait pas une préparation pertinente au programme sera invité à rencontrer le sous-comité d'admission et d'évaluation.

Des cours d'appoint ou un programme de propédeutique pourront être imposés à une telle candidate, un tel candidat dont la formation serait jugée insuffisante.

Voir le libellé des [Conditions d'admission](#).

### 5.3 Durée des études

La durée des études au doctorat en linguistique est de 12 trimestres (4 années) à temps complet et de 18 trimestres (6 années) à temps partiel, incluant les trimestres d'été.

L'imposition de cours d'appoint (3 à 9 crédits) prolonge la durée des études d'un trimestre.

La propédeutique (9 à 18 crédits) n'est pas prise en compte dans la durée des études du programme. Elle doit normalement être complétée à l'intérieur d'une année. Exceptionnellement, l'étudiante, l'étudiant auquel il reste moins de neuf crédits à suivre en propédeutique, peut être admis conditionnellement au programme de doctorat en se voyant imposer ces mêmes crédits en cours d'appoint.

### 5.4 Cheminement

Le cheminement à temps complet optimal permettant de compléter le programme à l'intérieur de la durée des études prévue est le suivant :

	Année	Trimestre d'automne	Trimestre d'hiver	Trimestre d'été
Scolarité 18 crédits	1	2 cours (6 crédits)	2 cours (6 crédits)	LIN9000 Examen doctoral (6 crédits)
	2	LIN9975 Séminaire de recherche doctorale (6 crédits)		LIN9996 Projet de thèse (6 crédits)
Recherche 72 crédits	3	LIN9996 Projet de thèse (dépôt)	Rédaction	Rédaction
	4	Rédaction	Rédaction	Dépôt de la thèse

Remarque : L'inscription au LIN9975 a normalement lieu lors de la deuxième année à temps complet au programme. Cette inscription peut être concomitante ou postérieure au LIN9000. Lorsque jugé approprié, le LIN9996 peut être suivi avant ou de façon concomitante à l'inscription au LIN9975. Cependant, l'inscription au LIN9996 ne peut avoir lieu qu'à la suite de la réussite du LIN9000. Dans tous les cas, le LIN9975 et le LIN9996 doivent être complétés au plus tard au septième trimestre d'inscription à temps complet au programme.

### 5.5 Scolarité

**Le séminaire suivant (3 crédits) :**

[LIN910X Séminaire de spécialisation en linguistique fondamentale](#)



### **Trois séminaires parmi les suivants (9 crédits) :**

[LIN910X Séminaire de spécialisation en linguistique fondamentale](#)

[LIN920X Séminaire de spécialisation en linguistique expérimentale ou quantitative](#)

[LIN930X Séminaire de spécialisation en linguistique descriptive](#)

[LIN9950 Séminaire thématique A](#)

[LIN9960 Séminaire thématique B](#)

Chacun des séminaires de spécialisation LIN910X, LIN920X et LIN930X peut être choisi plus d'une fois. L'un des trois séminaires peut aussi être choisi à l'intérieur du répertoire des cours du programme de maîtrise en linguistique dans la mesure où la pertinence du cours dans le cheminement de l'étudiant est reconnue par le sous-comité d'admission et d'évaluation.

#### **Liste des champs de spécialisation** (liste non exhaustive) :

Acquisition de la langue première; Acquisition des langues secondes; Description des langues; Grammaire; Morphologie; Phonétique; Phonologie; Pragmatique; Psycholinguistique; Sémantique; Sociolinguistique; Syntaxe.

### **L'examen doctoral (6 crédits) :**

[LIN9000 Examen doctoral](#)

Les objectifs de cet examen doctoral sont pluriels : il s'agit à la fois de vérifier l'état des connaissances récentes de l'étudiant dans son champ de recherche ainsi que dans les domaines connexes à sa spécialité, d'évaluer sa capacité à construire une synthèse efficace de travaux scientifiques et de mesurer ses habiletés à communiquer oralement et par écrit un discours scientifique. Cet examen est évalué selon la notation littérale.

Remarque : L'étudiante, l'étudiant doit avoir complété les 4 séminaires de la scolarité avant de pouvoir s'inscrire au LIN9000.

## **5.6 Activités de recherche**

### **5.6.1 Séminaire de recherche doctorale**

[LIN9975 Séminaire de recherche doctorale \(6 cr.\)](#)

Ce séminaire de recherche a comme objectif principal de renforcer la formation à la recherche des étudiants. Il permet à l'étudiant de travailler sur un sujet de recherche déterminé de concert avec son directeur de recherche et vise la production d'un article scientifique en vue d'une communication lors d'une rencontre scientifique et d'une publication. D'une durée de deux trimestres, le séminaire inclut plusieurs activités structurées qui se déroulent dans le cadre d'un forum réunissant les étudiants inscrits et les professeurs impliqués dans la direction de recherche des étudiants. Les activités de ce séminaire peuvent comprendre entre autres des ateliers méthodologiques, des présentations de travaux de recherche des professeurs et étudiants ainsi que des conférenciers invités. Le travail de l'étudiant est évalué par un jury composé de trois professeurs dont un est le directeur de recherche de l'étudiant. Les deux autres membres du jury sont choisis par le

SCAE en collaboration avec le directeur de recherche de l'étudiant. Cette activité est évaluée selon la notation littérale.

### **5.6.2 Projet de thèse**

#### [LIN9996 Projet de thèse \(6 cr.\)](#)

Cette activité vise à procurer un encadrement structuré à l'étudiant en lui permettant d'élaborer la problématique de sa thèse ainsi que son cadre théorique, de produire une recension des travaux antérieurs en lien avec sa problématique et de décrire les éléments méthodologiques envisagés. Cette activité est évaluée selon la notation succès ou échec.

### **5.6.3 Thèse de doctorat**

La thèse (60 crédits) constitue un travail de recherche original apportant une contribution à l'avancement des connaissances en linguistique. La thèse est soutenue devant un jury d'au moins quatre personnes, dont au moins une de l'extérieur de l'Université.

#### [Approbation d'un travail de recherche de cycles supérieurs](#)

#### [Guide de présentation des mémoires et thèses](#)

### **5.6.4 Dépôt de thèse initial et composition du jury**

#### [Autorisation de dépôt d'un travail de recherche de cycles supérieurs](#)

#### [Nomination des membres du jury d'évaluation d'un travail de recherche](#)

### **5.6.5 Soutenance de la thèse**

L'Annexe 2 du [Règlement no 8](#) détaille la procédure encadrant la soutenance de la thèse.

### **5.6.6 Dépôt de thèse final**

#### [Autorisation de dépôt d'un travail de recherche de cycles supérieurs](#)

#### [Autorisation de reproduire et de diffuser un travail de recherche de cycles supérieurs](#)

## **5.7 Concentration en sciences cognitives**

Le doctorat en linguistique s'associe à l'Institut des sciences cognitives (ISC) de l'UQAM pour offrir à ses étudiantes, étudiants une concentration à l'issue de laquelle une attestation de troisième cycle en sciences cognitives est délivrée à l'étudiante, l'étudiant, en sus de son diplôme de doctorat. La concentration comporte neuf crédits.

Cette concentration permet d'acquérir une connaissance approfondie des théories, concepts et méthodes des sciences cognitives et de former des chercheuses, chercheurs aptes à

contribuer de façon originale et créative à l'avancement de la recherche actuelle en sciences cognitives.

[Inscription à la concentration en sciences cognitives](#)

### **Cours à suivre**

**Le cours suivant, qui remplace l'un des trois séminaires au choix :**

[ISC9000 - Séminaire interdisciplinaire en sciences cognitives](#)

**Deux cours ou activités en sciences cognitives, dont au moins un en linguistique.**

À titre indicatif, les activités suivantes pourraient satisfaire les exigences de la concentration :

[DIC9150 - Concepts fondamentaux de l'informatique cognitive](#)

[DIC9250 - Génie cognitif](#)

[DIC9310 - Introduction au traitement de l'information par le biais de réseaux neuroniques](#)

[DIC9315 - Sujets spéciaux en intelligence artificielle et reconnaissance des formes](#)

[ISC900X - Sujets spéciaux en sciences cognitives](#)

[LIN910X Séminaire de spécialisation en linguistique fondamentale](#)

[LIN920X Séminaire de spécialisation en linguistique expérimentale ou quantitative](#)

[LIN930X Séminaire de spécialisation en linguistique descriptive](#)

[PHI9021 - Séminaire de recherche en philosophie du langage](#)

[PHI9022 - Séminaire de recherche en philosophie de l'esprit](#)

[PSY9113 - Séminaire avancé sur les problèmes théoriques en biopsychologie](#)

[PSY9114 - Séminaire d'analyse critique en biopsychologie](#)

Le choix des cours ou activités est soumis à l'approbation de la direction de programme du doctorat en linguistique et de la, du responsable de la formation de l'ISC, qui veillent à la cohérence du curriculum.

### **Thèse**

Pour recevoir l'attestation d'études de troisième cycle en sciences cognitives, il est nécessaire d'avoir complété avec succès, sous la direction ou la codirection d'un membre professoral compétent en sciences cognitives, une thèse dont le sujet devra être jugé recevable par le SCAE du doctorat en linguistique sur avis positif du comité de concentration de l'Institut des sciences cognitives.

Remarque : L'étudiante, l'étudiant demeure attaché au programme de doctorat en linguistique, tous les règlements en vigueur dans celui-ci s'appliquent.

## 6 Soutien financier

La renommée des chercheuses, chercheurs du département, l'excellente réputation de nos programmes d'études et l'accompagnement offert dans la rédaction des demandes de bourses contribuent à l'atteinte d'un haut niveau de financement pour la majorité de nos étudiantes et étudiants des cycles supérieurs, leur permettant ainsi de se consacrer à leurs études à temps complet.

### 6.1 Bourses d'excellence des organismes subventionnaires

Plusieurs étudiantes et étudiants de la maîtrise et du doctorat en linguistique bénéficient de bourses d'excellence des grands organismes subventionnaires (voir [la liste des récipiendaires](#)). Ces bourses constituant la plus importante source de financement, les étudiantes et étudiants sont fortement encouragés à déposer une demande à tous les concours auxquels ils sont admissibles.

Au début de chaque trimestre d'automne, le décanat de la Faculté des sciences humaines met en place un service de [soutien pour les demandes de bourses](#) aux grands organismes subventionnaires.

#### Conseil de recherches en sciences humaines (CRSH)

[Bourses de maîtrise](#) : 17 500 \$ pour 12 mois, non renouvelable

#### [Bourses de doctorat](#) :

- Bourses de doctorat du Programme de bourses d'études supérieures du Canada Joseph-Armand-Bombardier : 35 000 \$ par année (36 mois)
- Bourses de doctorat du CRSH : 20 000 \$ par année (12, 24, 36 ou 48 mois)

[Bourse de doctorat Vanier](#) : 50 000 \$ par année, pendant 3 ans

La Bourse Vanier, offerte par les trois organismes subventionnaires fédéraux (CRSH-CRSNG-IRSC), s'adresse à des étudiantes, étudiants qui ont des qualités de leadership potentielles et manifestes dans des activités extrascolaires et dont les réalisations universitaires sont exceptionnelles.

#### Fonds de recherche du Québec – Société et culture (FRQSC)

[Bourse de maîtrise en recherche](#) (B1) : 15 000 \$ / an (maximum 6 sessions)

[Bourse de doctorat en recherche](#) (B2) : 20 000 \$ / an (maximum 9 sessions)

Veillez noter que certains concours des autres organismes subventionnaires fédéraux et provinciaux pourraient aussi être accessibles selon les sujets d'études.

## 6.2 Bourses d'excellence de la Faculté des sciences humaines

Les [Bourses d'excellence de la Faculté des sciences humaines](#) offrent un revenu minimal annuel qui combine :

- une bourse d'excellence octroyée par la Faculté ou une donatrice, un donateur externe;
- et un revenu d'appariement fourni par le département, la direction de recherche ou une professeure, un professeur, sous forme de contrat de recherche ou de bourse.

Valeur maximale de la bourse :

- 6 000 \$ pour le 3<sup>e</sup> cycle
- 5 000 \$ pour le 2<sup>e</sup> cycle

Montants d'appariement exigés :

- 4 000 \$ pour le 3<sup>e</sup> cycle
- 3 500 \$ pour le 2<sup>e</sup> cycle

Les bourses d'excellence ne sont pas renouvelables, mais vous pouvez présenter plusieurs demandes. Si vous êtes inscrite, inscrit dans un programme de maîtrise, vous pourriez ainsi obtenir une bourse régulière pendant un maximum de deux années durant la durée normale de vos études. Si vous êtes inscrite, inscrit dans un programme de doctorat, vous pourriez recevoir une bourse pendant un maximum de trois années durant la durée normale de vos études.

Les [Bourses de recrutement de la Faculté des sciences humaines](#) ne font pas l'objet d'un concours. À la maîtrise et au doctorat en linguistique, le SCAE est responsable d'attribuer les bourses sur la base de l'excellence du dossier présenté à l'admission.

Critères d'admissibilité :

- être inscrite, inscrit à temps complet aux trimestres d'automne et d'hiver suivant l'admission;
- ne pas être récipiendaire d'une bourse d'excellence d'un organisme subventionnaire.

Valeur maximale de la bourse :

- 12 000 \$ pour le 3<sup>e</sup> cycle
- 8 500 \$ pour le 2<sup>e</sup> cycle

## 6.3 Bourses du Département de linguistique

Trois bourses d'études provenant de fonds administrés par la Fondation de l'UQAM pour le Département de linguistique sont réservées aux étudiantes, étudiants des cycles supérieurs.

**Bourse Judith-McA'Nulty en linguistique fondamentale** (no. de référence 52)

- Maîtrise et doctorat en linguistique fondamentale
- Valeur de la bourse : 3 000 \$ (en 2016-2017)

**Bourse Pelchat-Labelle en linguistique appliquée** (no. de référence 166)

- Maîtrise et doctorat en linguistique appliquée
- Valeur de la bourse : 1 600 \$ (en 2016-2017)

**Bourse Anne-Rochette en linguistique** (no. de référence 1305)

- Doctorat en linguistique
- Valeur de la bourse : 2 000 \$ (en 2016-2017)

Les bourses Judith-McA’Nulty et Pelchat-Labelle ont été créées pour honorer la mémoire de la professeure Judith Mc A’Nulty et des professeurs Roland Pelchat et Guy Labelle.

#### **6.4 Bourses de la Fondation de l’UQAM**

Outre les bourses du Département de linguistique, plusieurs autres bourses de la Fondation de l’UQAM sont accessibles aux étudiantes et étudiants des cycles supérieurs en linguistique. Une recherche exhaustive peut être menée grâce au [Répertoire institutionnel des bourses d’études](#) (RIBÉ).

#### **6.5 Bourses de l’ISC et du CRLEC-UQAM**

[Bourses d'excellence de l’Institut des sciences cognitives](#)

- Être supervisée, supervisé par un membre régulier de l’Institut des sciences cognitives, qui agit à titre de directrice, directeur ou codirectrice, codirecteur du mémoire ou de la thèse, et/ou être inscrite, inscrit à la concentration en sciences cognitives.
- Valeur de la bourse : 2 000 \$

[Bourses de stage du Centre de recherche sur le langage, l’esprit et le cerveau](#)

- Être membre du CRLEC-UQAM et avoir terminé au moins un trimestre d’études.
- Le stage doit être encadré par au moins deux membres réguliers du CRLEC-UQAM provenant de deux départements différents.
- Valeur de la bourse : 5 000 \$

#### **6.6 Bourses d’aide à la participation à des rencontres scientifiques**

Compte tenu de l’importance de la participation à des rencontres scientifiques dans la formation et l’avancement professionnel des étudiantes et étudiants des cycles supérieurs, plusieurs sources de financement leur sont accessibles.

[Bourses d’aide à la participation à des rencontres scientifiques de la Faculté des sciences humaines](#)

- Frais de déplacement, de séjour et d’inscription.
- Valeur maximale de la bourse : 750 \$

[Bourses de congrès du Centre de recherche sur le langage, l’esprit et le cerveau](#)

- Être membre du CRLEC-UQAM.

- Présenter une communication (orale ou affichée).
- Bourses de déplacement : 800 \$ (valeur maximale de la bourse)
- Bourses d'inscription : 200 \$ (valeur maximale de la bourse)

#### Bourses de diffusion de la recherche de l'Institut des sciences cognitives

- Frais de déplacement, de séjour, d'inscription et d'impression des affiches.
- Valeur maximale de la bourse : 500 \$

#### **Département de linguistique**

Le Département de linguistique offre de rembourser les coûts d'inscription au congrès annuel de l'Acfas pour les étudiantes, étudiants de premier et deuxième cycles selon certaines conditions. L'inscription des étudiantes, étudiants de doctorat à ce congrès est remboursée par l'UQAM. Les coûts d'inscription à d'autres colloques ou congrès peuvent aussi faire l'objet d'un remboursement selon les disponibilités budgétaires du département.

#### **Association étudiante des cycles supérieurs en linguistique**

L'association étudiante des cycles supérieurs en linguistique offre des subventions pour la participation à des colloques. Jusqu'à 1 500 \$ sont octroyés par année aux membres qui présentent ou assistent à un colloque. [Cliquez ici](#) pour télécharger les règlements et le formulaire de demande.

### **6.7 Bourses de rédaction**

#### Bourses de fin d'études de la Faculté des sciences humaines

- Être inscrite, inscrit en rédaction d'un mémoire ou d'une thèse à temps plein.
- Valeur des bourses : 2 000 \$ à la maîtrise, 3 000 \$ au doctorat
- La bourse est versée en deux temps, le dernier versement étant accordé si l'échéance du dépôt du mémoire ou de la thèse est respectée.

#### Bourses de rédaction du Centre de recherche sur le langage, l'esprit et le cerveau

- Être membre du CRLEC-UQAM.
- Être inscrite, inscrit en rédaction d'un mémoire ou d'une thèse à temps plein.
- Valeur de la bourse : 5 000 \$

### **6.8 Bourses de mobilité internationale**

Le [programme de bourses pour de courts séjours d'études universitaires à l'extérieur du Québec](#) du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) s'adresse aux étudiantes, étudiants qui souhaitent réaliser un séjour d'au moins deux mois à l'extérieur du Québec. La formation doit obligatoirement être reconnue dans le programme d'études de l'étudiant.

Les types de projets suivants peuvent être financés par le programme de bourses :

- Stage pratique (1er, 2e et 3e cycle)
- Stage de recherche terrain
- Cotutelle

- Transfert de crédits hors Québec
- École d'été
- Programme d'échange étudiant

Les candidates, candidats au [programme d'échange étudiant](#) n'ont pas à déposer une demande de bourse à la mobilité, celle-ci se fait automatiquement avec la demande de participation au programme d'échange.

## 6.9 Bourses pour étudiantes et étudiants étrangers

### [Bourses d'excellence pour étudiant étranger \(PBEEE\)](#)

- Bourses de doctorat en recherche : jusqu'à 25 000 \$ / an (maximum 9 trimestres).
- Concours géré par le FRQNT pour tous les domaines.
- Un volet particulier existe pour les candidates, candidats provenant [du Brésil, de l'Inde ou de la Wallonie](#).

### Bourses d'exemption des frais de scolarité supplémentaires

- Depuis le trimestre d'automne 2016, toutes les étudiantes, tous les étudiants étrangers inscrits à un programme de doctorat à l'UQAM et répondant aux critères prescrits sont admissibles à une [bourse d'exonération des droits majorés](#).
- Le concours de [bourses d'exemption des frais de scolarité supplémentaires](#) de la Faculté des sciences humaines s'adresse aux étudiantes, étudiants inscrits dans un programme de deuxième cycle de la Faculté des sciences humaines.

## 6.10 Emplois étudiants

Les étudiantes et étudiants des cycles supérieurs en linguistique peuvent obtenir différents types d'emplois étudiants, selon leurs habiletés et leur niveau d'études.

À l'UQAM, les étudiantes et étudiants qui occupent des emplois étudiants sont membres du [Syndicat des étudiant\(e\)s employé\(e\)s de l'UQAM](#) (SÉTUE). La majorité des emplois étudiants que détiennent les étudiantes et étudiants des cycles supérieurs en linguistique sont des emplois régis par [la convention collective de l'Unité 1](#) du SÉTUE qui couvre les emplois d'auxiliaires de recherche et d'auxiliaires d'enseignement.

### 6.10.1 Auxiliaires de recherche

Plusieurs professeures, professeurs détiennent des subventions de recherche et peuvent embaucher des étudiantes, étudiants dans le cadre de celles-ci.



### 6.10.2 Auxiliaires d'enseignement

- Contrats de correctrices, correcteurs et de monitrices, moniteurs pour les cours de premier cycle
- Affichage au début du trimestre sur le [site des ressources humaines](#)
- Guide syndical : [À la recherche d'un emploi à l'UQAM](#)
- Personne-ressource au département : [Daniel Cloutier](#), assistant administratif

### 6.10.3 Autres emplois étudiants

Des emplois d'assistante, assistant de soutien académique ou de soutien logistique sont également offerts par les différentes unités académiques ou services. Leur affichage a lieu dans les unités concernées ou sur la [banque d'emploi](#) des Services à la vie étudiante.

### 6.10.4 Charges de cours par retrait d'affichage

- Une disposition de la convention collective du Syndicat des chargées et chargés de cours (SCUUQ) de l'UQAM permet à un département de soustraire de l'affichage un certain nombre de charges de cours, entre autres pour pouvoir engager une étudiante, un étudiant inscrit dans un programme de cycles supérieurs.
- En linguistique, compte tenu des exigences de qualification pour l'enseignement de la majorité des cours, il s'agit d'une procédure généralement réservée aux étudiantes et étudiants de troisième cycle.
- **Il est essentiel de discuter des choix possibles avec sa directrice, son directeur de recherche**, car ce ne sont pas tous les cours qui peuvent faire l'objet d'un retrait d'affichage.
- La demande de retrait d'affichage doit:
  - être appuyée par **la directrice, le directeur de recherche**, qui doit en informer la direction du département en l'indiquant sur sa fiche de choix de cours, et
  - être accompagnée d'une **lettre de présentation et du curriculum vitae** de l'étudiante, l'étudiant **démontrant** sa compétence pour l'enseignement du cours demandé.

## 7 Coût des études

Le coût des études comprend deux grands types de frais : les frais connexes et les droits de scolarité. La [Procédure de paiement et de perception des droits de scolarité et des frais connexes](#) détaille l'ensemble de ces frais. La grille tarifaire des différents frais peut être consultée sur le site des [Comptes étudiants](#).

Les cours de la propédeutique ou les cours d'appoint imposés à l'étudiante, l'étudiant lors de son admission au programme sont facturés en supplément, selon la grille tarifaire applicable au niveau d'études de ces cours.

### 7.1 Frais connexes

Les frais connexes facturés dans le cadre des programmes de cycles supérieurs en linguistique comprennent les frais suivants :

- Frais généraux
- Frais pour les services à la vie étudiante
- Frais d'animation sportive
- Frais technologiques
- Frais d'association étudiante
- Frais CANO
- Frais d'assurance collective

À ces frais s'ajoutent, pour les étudiantes, étudiants étrangers (sauf ceux en provenance de pays ayant conclu une entente en matière de sécurité sociale avec le Québec), des frais d'assurances médicales.

Enfin, des frais de poursuite aux études de cycles supérieurs sont imputés aux étudiantes et étudiants qui ont déjà été facturés pour tous les droits de scolarité du programme auquel ils sont inscrits mais qui poursuivent leur inscription au-delà de la durée normale du programme.

### 7.2 Droits de scolarité

Aux fins du calcul des droits de scolarité facturés à chaque trimestre, les programmes de maîtrise et de doctorat en linguistique sont des programmes de classe B.

À compter du trimestre d'automne 2017, pour les nouvelles inscriptions dans les programmes de classe B, l'Université facture des droits de scolarité correspondant à 11,25 crédits, si l'étudiante, l'étudiant chemine à temps complet, et à 5,00 crédits, si l'étudiante, l'étudiant chemine à temps partiel, à chacun des trimestres et ce, jusqu'à ce qu'il ait payé tous les droits de scolarité correspondant au nombre de crédits de son programme.

L'étudiante, l'étudiant qui complète son programme, sans avoir versé tous les droits de scolarité correspondant au nombre de crédits de son programme, se verra facturer, à la suite du dépôt de son mémoire ou de sa thèse, le solde des droits de scolarité encore dus.

Lorsque tous les droits de scolarité correspondant au nombre de crédits du programme de l'étudiante, l'étudiant ont été facturés, l'Université facture des frais de poursuite des études de cycles supérieurs, et ce, pour chacun des trimestres auxquels il s'inscrit jusqu'à ce qu'il ait terminé son programme.

Toutefois, l'UQAM octroie un congé de frais de poursuite des études pour les trimestres suivant le paiement des droits de scolarité correspondant au nombre total de crédits du programme de l'étudiante, l'étudiant. Le nombre de trimestres en congé de frais de poursuite des études varie selon le nombre de crédits du programme et le régime d'étude de l'étudiante, l'étudiant.

De façon générale, ce congé correspond à la durée normale du programme d'études. Pour plus de précisions, veuillez vous référer à la [Procédure de paiement et de perception des droits de scolarité et des frais connexes](#).

### 7.2.1 Étudiantes, étudiants canadiens non résidents du Québec

Un montant forfaitaire (par crédit) en sus des droits de scolarité de base est facturé aux étudiantes, étudiants canadiens non résidents du Québec inscrits à un programme de deuxième cycle.

**Aucun montant forfaitaire n'est facturé aux étudiantes, étudiants canadiens non résidents du Québec inscrits à un programme de troisième cycle.**

### 7.2.2 Étudiantes, étudiants étrangers

Un montant forfaitaire (par crédit) en sus des droits de scolarité de base est facturé aux étudiantes, étudiants étrangers inscrits à un programme de deuxième cycle.

Un montant forfaitaire (par crédit) en sus des droits de scolarité de base est facturé aux étudiantes, étudiants étrangers inscrits à un programme de troisième cycle. **Cependant, l'UQAM octroie, sous certaines conditions, une bourse équivalente au montant supplémentaire facturé aux étudiants étrangers.** Voir les détails et conditions des [bourses d'exonération des droits majorés](#).

Les **étudiantes, étudiants français** inscrits dans un programme d'études conduisant à un grade ou un diplôme universitaire de **deuxième ou de troisième cycle** offert par un établissement d'enseignement de niveau universitaire québécois **bénéficient du régime des droits de scolarité applicable aux étudiantes, étudiants canadiens résidents du Québec.**

## 8 Association étudiante des cycles supérieurs en linguistique

L'Association étudiante des cycles supérieurs de linguistique (AECSL) compte parmi ses membres toute étudiante ou tout étudiant qui est inscrit dans un programme de deuxième ou de troisième cycles du département de linguistique de l'UQAM et qui n'a pas retiré sa cotisation, conformément à l'article 5.1 de sa [charte](#).

En septembre, les membres élisent leurs représentantes, représentants qui siègent au Conseil exécutif pour l'année qui suit. Les membres élisent également leurs représentantes, représentants au Comité des programmes de cycles supérieurs, l'organisme paritaire professeurs-étudiants qui assume la responsabilité générale des programmes, en conformité avec le [Règlement des études de cycles supérieurs](#) qui en définit le mandat.

L'AECSL a plusieurs missions et ses réalisations varient en fonction des besoins des membres étudiants et surtout de leur participation et de leur implication.

Voici quelques exemples de missions que remplit l'AECSL :

### **Offre de subventions pour la participation à des colloques (comité de subvention)**

Jusqu'à 1 500 \$ sont octroyés par année aux membres qui présentent ou assistent à un colloque. [Cliquez ici](#) pour télécharger les règlements et le formulaire de demande.

### **Organisation d'activités sociales**

Organisation d'activités de début, de mi- et de fin de session favorisant les contacts entre étudiants et membres du personnel : 5 à 7, causeries, diners, vin et fromage.

### **Diffusion de l'information**

Diffusion, par le conseil exécutif, de l'information reçue de la part d'autres instances de l'université : événements universitaires, conférences, votes à venir, etc.


### **Lieu de vie étudiante**

Local étudiant : DS-4440

Téléphone : 514-987-3000, poste 3544

Plusieurs commodités y sont disponibles : micro-ondes, réfrigérateur, cafetière, bouilloire, petit four, fauteuils, bureau de travail, téléphone, livres et revues.

**Pour contacter l'Association :** [aecsl@uqam.ca](mailto:aecsl@uqam.ca)

Groupe Facebook des membres: 

## 9 Liens utiles

### 9.1 Étudier à l'UQAM

[Bibliothèques](#)

[Étudier à l'UQAM](#)

[Étudier au cœur de Montréal](#)

[Faire une demande d'admission](#)

[Portail étudiant, Courrier, Moodle](#)

### 9.2 Services à la vie étudiante

Consultez le guide [Planification des études de cycles supérieurs](#), publié par les Services à la vie étudiante, ainsi que les différentes rubriques de la section « [Stratégies d'étude](#) ».

Si vous sentez le besoin de vous placer dans des conditions plus propices à la rédaction, informez-vous de la possibilité de financement pour vous inscrire à [Thèsez-vous!](#)

[Accueil et soutien pour étudiants autochtones](#)

[Accueil et soutien pour étudiants en situation de handicap](#)

[Accueil, soutien et ressources pour étudiants étrangers](#)

[Services aux étudiants-parents de l'UQAM](#)

[Soutien à l'apprentissage et soutien psychologique](#)

### 9.3 LINGUIST List

[LINGUIST List](#) est une liste de diffusion « incontournable » pour tous les linguistes, peu importe le domaine de spécialisation. On y retrouve, entre autres, les annonces de postes, les annonces et appels à soumission pour la plupart des colloques et congrès, les annonces de parution des principales revues scientifiques ainsi que des livres publiés par la plupart des maisons d'édition.

C'est gratuit, [abonnez-vous!](#)

### 9.4 Associations de linguistique

Il existe plusieurs associations de linguistique, par pays ou par domaines de spécialisation. Devenir membre d'une association peut être très rentable pour une étudiante, un étudiant.

Généralement, les tarifs pour les membres étudiants sont peu élevés et plusieurs associations remboursent une partie des frais de déplacement ou d'inscription à leurs congrès annuels.

[Association canadienne de linguistique](#)

[Association canadienne de linguistique appliquée](#)

[Linguistic Society of America](#)

## **9.5 Affaires universitaires**

Le magazine [Affaires universitaires](#) est un magazine canadien qui présente une foule de conseils et d'outils pratiques pour tous les membres du milieu universitaire, y compris les étudiantes et étudiants des cycles supérieurs. Il publie aussi de nombreuses annonces de postes universitaires.

Abonnez-vous au [Bulletin « Coup d'œil »](#), c'est gratuit !

Voici quelques-uns des articles les plus pertinents publiés au cours des dernières années.

### **Conseils pour le choix de la direction de recherche**

[Savoir choisir un directeur de recherche](#), par France Landry, psychologue, Services à la vie étudiante, UQAM, 18 janvier 2017

[Comment trouver un directeur de recherche : Un choix réfléchi](#), par Yves Lenoir, 27 avril 2016

[Le choix d'un directeur de thèse](#), par Erin Clow, 16 mars 2016

### **Conseils pour la rédaction de la thèse**

[Démystifier la thèse en trois étapes](#), par Catherine Couturier, 28 juin 2017

[Comment tirer un maximum de l'été pour rédiger ?](#), par Sara Mathieu-C, 8 août 2016

[Thèse terminée et thèse interminable](#), par Yves Laberge, 2 avril 2014

### **Conseils pour la préparation des demandes de bourses**

[Conseils pour préparer une demande au CRSH et départager le vrai du faux](#), par Tara Siebarth, 25 juillet 2017

[Subventions du CRSH : Conseils à l'intention des doctorants et des chercheurs postdoctoraux](#), par Natalie Samson, 17 septembre 2015

[Comment demander une lettre de recommandation](#), par Adam Chapnick, 9 mars 2009